



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SARL

Question écrite n° 93578

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme si un agriculteur peut créer une SARL en vue de la commercialisation de ses produits et installer le siège social de cette société en zone A (agricole) d'un PLU.

Texte de la réponse

Il n'est pas nécessaire à un agriculteur de constituer une société à responsabilité limitée (SARL) en vue de la commercialisation de ses productions. Son statut le lui permet sans formalité particulière et les bâtiments éventuels nécessaires à l'activité agricole trouvent naturellement leur place en zone agricole dans les documents d'urbanisme ou hors des parties urbanisées des communes non dotées de tels documents. Il s'agit là d'un prolongement naturel de l'activité de production. En revanche, dans le cas de la création d'une SARL de commercialisation, il y a rupture du lien entre production et commercialisation : la commercialisation et la gestion sont en effet dissociées de l'acte de production et ne peuvent donc être considérées comme nécessaires à l'activité agricole. La construction d'un bâtiment servant uniquement de siège social à une SARL de commercialisation n'est donc pas possible en zone agricole dans les documents d'urbanisme ou hors des parties urbanisées des communes non dotées de tels documents. En outre, la domiciliation du siège social d'une SARL dans un bâtiment existant, sans construction ni changement de destination, n'est pas contrôlée au titre du droit de l'urbanisme mais par le droit civil, fiscal, et commercial.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93578

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12426

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4572